Schola Europaea / Bureau du Secrétaire Général des
Écoles européennes

A l'attention de

DIRECTEURS et DIRECTEURS ADJOINTS des Écoles Européennes (É.E) et Écoles Européennes Agréées (É.E.A)

Représentations des ENSEIGNANTS des Écoles Européennes (ISTC) et des Écoles Européennes Agréées

Représentations des ÉLÈVES des Écoles Européennes (CoSUP) et des Écoles Européennes Agréées (CoSEEA)

Représentations des PARENTS des Écoles Européennes (INTERPARENTS) et des Écoles Européennes Agréées (CAPEEA)

Bruxelles, 15 février 2021
2021-02-LD-22-fr MDC/AB/ER/cd
Transmis par courriel

Objet : Décision relative à la session 2021 du Baccalauréat européen (B.E)
Épreuves orales et notes finales du Baccalauréat européen 2021

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous vous communiquons que la session 2021 du Baccalauréat européen sera uniquement composée de cinq épreuves écrites, **les trois épreuves orales étant annulées**.

En conséquence de cette décision, la note finale au Baccalauréat européen 2021 sera calculée de la manière suivante : notes 50%C (20%A + 30%B) + 35%E + 15%O, dans laquelle **O reproduit la note A**.

C : note préliminaire
A : note de classe
B : note du Pré-Baccalauréat
E : note des épreuves écrites
O : note des épreuves orales

À l'heure actuelle, les examens écrits restent confirmés selon le calendrier prévu, à savoir du 31 mai au 11 juin 2021.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Lors de sa réunion des 1 au 3 décembre 2020, le Conseil supérieur des Écoles Européennes (C.S) a approuvé le document 2020-10-D-74-fr TASK FORCE « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen » – « LIGNES DIRECTRICES pour la session 2021 du Baccalauréat ».

Pour rappel, la TASK FORCE est composée des Membres représentants suivants : Présidence de la session 2021 du B.E., B.S.G.E.E, C.I.S, TROIKA, GT Évaluation au cycle secondaire, Directeurs et Directeurs adjoints des É.E, Directeurs des É.E.A, Enseignants, Élèves et Parents des É.E et des É.E.A, Commission Européenne.

Le document 2020-10-D-74 prévoyait des lignes directrices applicables selon des conditions et une chronologie bien définies.

Concernant le maintien ou l'annulation partielles des trois épreuves orales prévues au Baccalauréat européen à l'Article 6 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (2015-05-D-12, R.A.R.B.E), les lignes directrices fixaient la prise d'une éventuelle décision, par la Présidente du Jury du Baccalauréat européen 2021, au 15 février 2021.

Cette éventuelle décision prévoyait par ailleurs qu'elle ne soit prise qu'après deux étapes majeures de consultation. La première, auprès des membres du Conseil d'Inspection Secondaire (C.I.S), la seconde, auprès des membres du Conseil supérieur des Écoles Européennes (C.S).

Ces étapes de consultation ont été garanties et respectées selon la procédure suivante.

1. DÉFINITION, dans le cadre des travaux de la TASK FORCE « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen », de deux scénarios possibles, applicables à la session 2021 du B.E., gardant le maintien des épreuves écrites à la session de juin 2021.

> Rappel de la formule HABITUELLE de calcul de la note finale au B.E:
> C 50 % (A 20 % + B 30 %) + E 35 % + O 15 % = Note finale du BE
> Les épreuves écrites comptent chacune pour 7 %, soit 5 x 7 % au total.
> Les épreuves orales comptent chacune pour 5 %, soit 3 x 5 % au total.

Scénarios proposés par la TASK FORCE (qui se prononce, dans son rapport, en faveur du scénario 2) :

- Scénario 1 :

NE GARDER QUE LA 2E ÉPREUVE ORALE (L2/L2A ou GEO2/GEO4 ou HIS2/HIS4)
ANNULER LES 2 AUTRES ÉPREUVES ORALES

Formule de remplacement des notes finales au B.E proposée :
C (A + B) + W + O1 + O2 + O3
O1 et O3 reproduisent la note A
La pondération des éléments reste inchangée

- **Scénario 2 :**

ANNULER LES 3 ÉPREUVES ORALES
Formule de remplacement des notes finales au B.E proposée :
C (A + B) + E + O
O reproduit la note A
La pondération des éléments reste inchangée
Les 5 épreuves écrites comptent chacune pour 7 %, soit 35 % au total.
Les 3 épreuves orales comptent chacune pour 5 %, soit 15 % au total.

Principales motivations justifiant le choix du scénario 2 :

Il s'avère que les options et scénarios avancés jusqu'à présent dans les documents qui ont été proposés et/ou modifiés par la TASK FORCE sont plus dynamiques que prévu et que tels quels, leur application est plus limitée que prévu. L'évolution concrète de la situation liée à la pandémie rend nécessaire leur adaptation. Il est apparu qu'outre la situation sanitaire, l'état psychologique des candidats et des équipes devait être pris en compte, ce qui a nécessité de revoir certains éléments des Lignes directrices approuvées par le Conseil supérieur en décembre 2020. Ainsi, les représentants des directeurs des Écoles européennes et des enseignants ont fait remarquer que l'acceptation sociale d'une cascade de mesures impliquant la suppression de deux épreuves orales sur trois, puis peut-être de la troisième, relevait de l'impossible.
Le scénario 1 n'est pas privilégié car il ne permettrait pas de prendre en compte les remarques formulées quant aux aspects psychologiques, à la détresse, à la surcharge de travail et à la faisabilité de la participation aux épreuves des enseignants et des examinateurs (risque éthique). Il convient enfin de tenir compte des limites imposées à la circulation des examinateurs externes dans le contexte de la pandémie COVID 19.

2. SOUMISSION, pour avis, du RAPPORT de la « TASK FORCE « Préparation du Baccalauréat européen 2021 » – Noyau et organe consultatif, document 2021-01-D-44, au C.I.S des 8 et 9 février 2021 et au C.P.M (Comité Pédagogique Mixte) des 11 et 12 février 2021, contenant entre autres les deux scénarios évoqués précédemment.

3. En parallèle, SOUMISSION, pour avis, des deux scénarios évoqués précédemment, aux Chefs de Délégation, par courrier transmis par voie électronique en date du 4 février 2021, avec prière de se prononcer pour l'un ou l'autre scénario pour le 15 février 2021 (10h) au plus tard.

4. COMMUNICATION aux Chefs de Délégation, en date du 9 février 2021, de l'avis émis par le C.I.S:

> *Le CIS s'est prononcé à la majorité pour le **scénario 2** proposé par la TASK FORCE : **annulation des 3 épreuves orales de la session 2021 du Baccalauréat européen et remplacement des notes des épreuves orales annulées par les notes finales A** équivalentes aux matières concernées. Il a été convenu que, bien que les examens oraux composent un élément très important du Système, le scénario 2 (annuler les 3 épreuves orales) constituerait la meilleure solution, compte tenu des circonstances actuelles, dans la mesure où il offre aux élèves et à l'ensemble de la communauté scolaire la plus grande sécurité juridique possible. La possibilité d'organiser des examens oraux en ligne a également été discutée et, à ce stade, rejetée. En effet, il semble que cette organisation d'oraux à distance (via un outil en ligne) ne puisse actuellement pas offrir une sécurité juridique suffisante à toutes les parties concernées (élèves, enseignants, examinateurs externes et inspecteurs).*

Au terme du délai de consultation proposé aux Chefs de Délégation, lundi 15 février 2021 (10h), il est apparu distinctement que les Chefs de Délégation se sont prononcés, à l'instar des membres de la TASK FORCE et du C.I.S, à la majorité pour le **scénario 2 : annulation des 3 épreuves orales** de la session 2021 du Baccalauréat européen et **remplacement** des notes des épreuves orales annulées par les **notes finales A** équivalentes aux matières concernées.

Ce processus de consultation a permis de recueillir les positions et avis de toutes la parties prenantes constituant le Système des Écoles européennes y compris les Écoles européennes agréées : Élèves, Parents, Enseignants, Directeurs adjoints, Directeurs, Inspecteurs, Chefs de Délégation.

Dans un souci de transparence et afin de ne négliger aucun point dans le processus d'organisation du Baccalauréat européen, le Bureau du Secrétaire Général des Écoles européennes a également vérifié la disponibilité des examinateurs externes à une potentielle session complète d'épreuves orales en juin 2021. Cette vérification a démontré une disponibilité limitée de la part des examinateurs, conditionnée par des éléments échappant au contrôle du B.S.G.E.E, notamment les conditions sanitaires (délais de vaccination, évolution de la pandémie, délais de quarantaine) et les restrictions de déplacement (vols non disponibles ou très limités conditions d'entrée, de permanence et de sortie de territoires accueillant les Écoles).

Considérant que

- les membres de la TASK FORCE, du C.I.S, du C.P.M et du C.S se sont prononcés en majorité pour le scénario 2 décrit plus avant,
- l'organisation pratique, en toute sécurité, et respectueuse des procédures en vigueur, d'une session d'épreuves orales ne peut être garantie dans le contexte de la pandémie de COVID-19,
- la disponibilité des examinateurs oraux externes ne peut être garantie dans le contexte de la pandémie de COVID-19,
- le scénario 2 offre aux élèves et à l'ensemble de la Communauté scolaire la plus grande sécurité juridique possible,
- la note finale A équivalente par sujet, envisagée en remplacement des notes relatives aux orales annulées, est en moyenne supérieure aux notes des épreuves orales, raison pour laquelle les élèves ne seraient pas désavantagés par la formule de remplacement proposée,
- dans une démarche de garantie d'objectivité et de qualité, le GT « Évaluation du cycle secondaire » accompagnera les Écoles vers une approche harmonisée de l'évaluation continue dans la définition de la note de classe A,
- des mesures spécifiques seront prises pour garantir une présence continue des inspecteurs du cycle secondaire des Ecoles Européennes agissant comme vice-présidents du jury du baccalauréat européen auprès des centres d'examen.

la Présidente de la session 2021 du Baccalauréat européen, cosignataire du présent courrier, a décidé, dans le respect des avis prononcés par les divers conseils et comités consultés, d'autoriser la mise en application du scénario 2 proposé par la TASK FORCE « Préparation du Baccalauréat européen 2021 » :

Toutes conditions actuelles maintenues (dont les épreuves écrites*), la session 2021 du Baccalauréat européen sera composée uniquement de cinq épreuves écrites (six pour les élèves ayant obtenu l'autorisation de passer une épreuve supplémentaire, en vertu de l'Article 13 du R.A.R.B.E).

Les trois épreuves orales du Baccalauréat européen, session 2021, sont annulées.

La note finale du B.E. sera calculée selon la formule suivante :
C (A + B) + E + O dans laquelle **O reproduit la note A**

C : note préliminaire
A : note de classe
B : note du Pré-Baccalauréat
E : note des épreuves écrites
O : note des épreuves orales

La pondération des éléments reste inchangée :
La note préliminaire compte pour 50% (composés de 20% pour note de classe (A) et 30% pour la note du Pré-Baccalaureate (B)).
Les cinq épreuves écrites comptent chacune pour 7 %, soit 35 % au total.
Les trois épreuves orales comptent chacune pour 5 %, soit 15 % au total.

*À l'heure actuelle, les examens écrits sont confirmés selon le calendrier prévu, à savoir du 31 mai au 11 juin 2021. Toutefois, si les circonstances devaient défavorablement évoluer, une décision finale sera prise par la Présidente du Baccalauréat 2021 en fonction de l'évolution de la COVID-19, au plus tard à la mi-mai 2021.

Dans le cas où les examens écrits devaient être annulés, une nouvelle décision concernant le calcul des notes finales sera nécessaire et communiquée dès son adoption.

Une communication écrite, du B.S.G.É.E, relative à cette décision sera envoyée aux Chefs de Délégation et Inspecteurs du cycle secondaire, dans le cadre de l'information nécessaire des conditions entourant la session 2021 du B.E., auprès des Universités et autres Institutions d'Études supérieures des États membres.

Cette communication intégrera également des éléments de clarification relatifs à l'introduction de la nouvelle échelle de notation en s7 au cours de l'année scolaire 2020-2021 du Système des Écoles européennes.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de soutenir et garantir la validité du Diplôme du Baccalauréat européen, dans un souci de transparence et d'équivalence vis-à-vis des Institutions concernées au sein des États Membres.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter l'Unité Baccalauréat européen du Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (courriel : es-baccalaureate@eursc.eu).

Nous vous remercions d'avance pour votre attention.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.





Giancarlo MARCHEGGIANO

Secrétaire Général
des Écoles européennes

Prof. Marie-Danièle CAMPION

Présidente du Jury de la session 2021 du Baccalauréat Européen

Copie à :
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation des Écoles européennes
Monsieur Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE, Président du Conseil d'Inspection Secondaire
Monsieur Emmanuel de TOURNEMIRE, Co-Président du Conseil d'Inspection Secondaire
Inspecteurs du Cycle secondaire des Écoles européennes
Mesdames et Messieurs les Membres de la TASK FORCE « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen » – « LIGNES DIRECTRICES pour la session 2021 du Baccalauréat »
BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL DES ECOLES EUROPEENNES (BSGEE)
Monsieur Andreas BECKMANN, Secrétaire Général adjoint des ÉCOLES EUROPEENNES
Madame Ewa RUDOMINO, Cheffe de l'Unité Baccalauréat européen